

Modrikamen fait monter la pression

L'Echo 15/10/2009

L'avocat va attaquer la SFPI, l'Etat néerlandais, Fortis, la Banque Centrale néerlandaise et BNP pour annuler les transactions litigieuses.

C'est entouré de ses principaux associés que l'avocat Mischaël Modrikamen s'est présenté hier devant la presse. Objet de la réunion ? Faire le point de la situation, mais également annoncer l'introduction prochaine d'actions au fonds. Concrètement, l'avocat bruxellois entend obtenir l'annulation des transactions des 28 septembre et des 3, 4 et 5 octobre 2008 et il compte obtenir des dommages et intérêts. Globalement, le défenseur de 2 300 petits actionnaires entend réclamer 9 euros par action. Visiblement, les citations sont prêtes et elles devraient être introduites dès le début de la semaine prochaine. Comment s'articulera la stratégie de Modrikamen ?

► La **première demande** porte sur la nullité partielle de l'augmentation de capital du 28 septembre 2008. « *Nous pensons que le nombre d'actions attribuées à l'Etat belge à cette occasion était excessif* », précise l'avocat qui demande que le quart des actions émises à ce moment-là soient annulées.

► La **deuxième demande** porte sur la nullité des transactions avec l'Etat néerlandais sur base d'excès et de détournement de pouvoir. « *L'Etat néerlandais ne doit pas se croire hors de portée de la justice* », lance l'avocat. A titre principal, Modrikamen demande l'annulation de la vente d'ABN Amro, de Fortis Bank Nederland et du pôle assurances aux Pays-Bas. « *Il n'est pas exclu que le nouveau conseil d'administration prenne fait et cause pour les actionnaires* », explique



Faute de négociations, l'avocat Mischaël Modrikamen entend introduire des actions au fond en vue d'annuler une série de transactions et de demander des dommages et intérêts. Au total, l'avocat bruxellois veut récupérer 9 euros par action.

encore l'avocat. En outre, le cabinet demande des dommages et intérêts de 4 euros par action, auxquels il convient d'ajouter 1 euro de dommage moral. « *Nous pensons que l'Etat néerlandais et la Banque centrale néerlandaise ont mené une politique concertée pour récupérer à vil prix les actifs d'ABN Amro* ».

► La **troisième demande** aborde la nullité des transactions avec la SFPI, également pour excès et détournement de pouvoir. Ici aussi, Modri-

kamen réclame des dommages et intérêts à hauteur de 3 euros ainsi qu'un dommage moral estimé à un euro par action « *en raison de voies de fait* ». Modrikamen se réserve

également le droit de demander le gel de la situation dans l'attente d'une décision finale et l'interdiction pour les Pays-Bas, sous peine d'astreinte, d'intégrer ABN Amro et

Fortis Bank Nederland. « *Quelle que soit la solution, elle passe par un dialogue avec les actionnaires* », explique l'avocat.

Cette annonce de futures actions au fond répond d'ailleurs probablement à une stratégie destinée à faire monter la pression en vue de négociations avec le gouvernement et/ou avec les dirigeants de Fortis et de BNP Paribas. En outre, Modrikamen a imaginé deux solutions pour une sortie de crise.

« *Quelle que soit la solution, elle passe par le dialogue avec les actionnaires, ce que tous ne semblent pas avoir compris* »

Les administrateurs sortants de Fortis Banque veulent 65 000 euros

Lors d'une réunion du conseil d'administration de Fortis Banque qui s'est tenue mardi soir, les administrateurs sortants ont posé de nombreuses questions quant à leur assurance, si la banque était condamnée à payer des dommages et intérêts dans le cadre des différentes procédures en cours ou à venir. Selon nos confrères du « Tijd », il a également été question de la rémunération des sortants. Les administrateurs non exécutifs dont le mandat ne sera pas renouvelé devraient toucher une rémunération fixe de 65 000 euros, une somme à laquelle il faut ajouter 2 000 euros par jeton de présence. La partie fixe de la rémunération devrait passer à la trappe en cas de non-distribution d'un dividende, mais au vu de l'année écoulée, les administrateurs indépendants se sont demandés si cette règle devait être maintenue. Ce conseil qui, jusqu'à présent,

comptait 25 membres devrait dorénavant voir 16 personnes se réunir autour de la table. Si le deal entre la SFPI et BNP Paribas devait finalement se conclure, il y a fort à parier que les Français viendraient gonfler les rangs du conseil. La nouvelle composition a retenu 5 membres indépendants. Il s'agit de Luc Vansteenkiste (Recticel), de Lode Beckers (ex-Citibank), de Jean-Stephienne (GlaxoSmithKline), de Robert Van Oordt (Rodamco) et de Joop Feilzer (ex-Fortis Investment Management). L'Etat a envoyé Wim Coumans (CD & V), Serge Wibaut (cdH), Emiel Van Broekhoven (Open VLD) et Jean-Paul Pruvot (MR). Le PS n'a pas obtenu de représentant. Le comité de direction sera, lui, composé de 7 membres : Filip Dierckx (président), Lars Machenil (CFO), Camille Fohl, Lieve Mostrey, Brigitte Boone, Peter Vandekerckhove et Michel De Boeck. **◆ NK**

► La **première** porte sur la **renégotiation**. « *Ce n'est pas la piste que nous privilégions* ». Cette piste porterait sur l'acceptation du démantèlement, mais à des conditions qui ne soient pas lésionnaires. En outre, en cas de nouvelle augmentation du capital, Modrikamen craint de voir la participation de 11 % de l'Etat belge dans BNP Paribas complètement diluée. La **deuxième** piste est celle, maintes fois évoquée du **stand alone**. « *Une solution tout à*

fait viable », selon Modrikamen qui, pour étayer son propos, s'appuie sur deux études récentes (JP Morgan et Dresdner Kleinwort). Récemment évoquée, cette hypothèse n'aurait, selon nos sources, plus la faveur du gouvernement. Une rencontre se serait d'ailleurs déroulée hier soir entre Baudouin Prot, CEO de BNP Paribas, et Herman Van Rompuy. Aucune information n'a filtré de cette rencontre. **◆**